

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 27 octobre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus :

Collège A : M. Pascal Didier, Mme Esther Kellenberger, M. Jean-Marc Lessinger (visioconférence), M. Éric Marchioni, Mme Françoise Pons-Lebeau, Mme Pauline Soulas-Sprauel (visioconférence), Mme Geneviève Ubeaud-Séquier (en visioconférence), Mme Catherine Vonthron (visioconférence à partir du point 3), M. Pascal Wehrlé (jusqu'au point 8).

Collège B : M. Emmanuel Boutant, M. Thierry Chataigneau, Mme Nelly Etienne-Selloum, Mme Julie Karpenko, Mme Éléonore Real (visioconférence), Mme Émilie Sick, M. Jérôme Terrand, Mme Nassera Tounsi.

Collège des étudiants : Mme Gaëlle Bréfie-Guth, M. Théau Delmouly, M. Antony Esteves.

Collège BIATSS : Mme Martine Bernard M. François Daubeuf.

Membres extérieurs : Mme Ghislaine Tortosa, Mme Jaëlle Pen-Feuillette représentant Mme Armelle Drexler (visioconférence).

Membres invités : M. Christian Barth (visioconférence).

Membres de droit : M. Jean-Pierre Gies, Mme Rachel Mouezy.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

ÉTAIENT INVITÉS À CETTE SÉANCE :

Point 3 : M. Pierre Bonnin, M. Corentin Brun, M. Nathan Klotz, Mme Pauline Migeot, Mme Cloé Muller, Mme Laurine Spinali, Mme Virginie Vecchia-Ritter, Mme Laurène Zeissloff.

Points 3 à 5 : Mme Isabelle Clauss.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège A : M. Philippe Georgel (procuration à Mme Françoise Pons-Lebeau), Mme Catherine Vonthron (procuration à M. Pascal Didier jusqu'au point 2).

Collège B : M. Bruno Michel, M. Bruno Van Overloop (procuration à M. Jérôme Terrand).

Membres extérieurs : Mme Guileine Levy (procuration à Mme Ghislaine Tortosa), Mme Anne Winum (procuration à Mme Émilie Sick).

ÉTAIENT ABSENTS :

Collège des étudiants : Mme Leslie Gauthier, Mme Marie Gerber, M. Guillaume Grzebielucha, Mme Laura Koenig, M. Gauthier Marcot, Mme Anne Messler, M. Killian Tarquinio.

Membres extérieurs : M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim, M. Olivier Meunier.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 16 h 05.

En préambule, le doyen demande l'accord des membres du conseil pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Responsabilité du Diplôme d'Université Micronutrition
- Modifications complémentaires apportées aux statuts de la Faculté de pharmacie

L'ordre du jour du conseil devient ainsi :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 20 septembre 2022
2. Actualités
3. Subventions aux associations étudiantes de la faculté et projets
Demande de subvention exceptionnelle de l'association CEPHI
4. Demande de subvention au 11^{ème} séminaire de microbiologie de Strasbourg
5. Proposition de budget 2023
6. Responsabilité du Diplôme d'Université Micronutrition
7. Modifications complémentaires apportées aux statuts de la Faculté de pharmacie
8. Mise à disposition de locaux
 - aux associations étudiantes
 - salle G001 pour les pots de thèses
9. Capacités d'accueil et attendus nationaux 2023-2024 proposés sur la plateforme Parcoursup pour l'accès au DEUST Préparateur – technicien en pharmacie
10. Capacités d'accueil et attendus 2023-2024 proposés pour le master Sciences du médicament
11. Proposition de nomination d'une personnalité extérieure au conseil
12. Divers.

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 20 septembre 2022

- **Le procès-verbal du conseil du 20 septembre 2022 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.**

2. Actualités

Mme Rachel Mouezy informe les membres du conseil des actualités suivantes :

- amphithéâtre Gerhardt : les travaux ne sont pas achevés ;
- une visite de la commission de sécurité aura lieu le 8 novembre 2022 : composée d'agents de la mairie d'Illkirch, de la Préfecture, de pompiers, elle est chargée de vérifier si le bâtiment peut continuer à accueillir du public ; un exercice d'évacuation sera réalisé dans l'après-midi ;
- pharmacie expérimentale : les travaux ont pris du retard et sont reportés début 2023, le marché pour l'acquisition du mobilier a été lancé ;
- la cérémonie de remise des diplômes est prévue le 2 décembre 2022 à 16 heures ; le doyen précise que le parrain sera M. Alain Boetsch, président du Syndicat des pharmaciens du Bas-Rhin ;
- le plan de sobriété énergétique est toujours discuté au niveau central de l'université ; la Faculté de pharmacie se prépare au calendrier revu en septembre, avec une reprise au 9 janvier 2023, sous réserve que le nouveau calendrier universitaire soit adopté par les instances de l'université.

3. Subventions aux associations étudiantes de la faculté et projets

Les représentants de chaque association ont été invités au point 3 du présent conseil afin de présenter leur bilan financier et de formuler leur demande de subvention au titre de l'année 2023.

Le doyen rappelle tout d'abord les subventions attribuées en 2022 :

- Comité des étudiants en pharmacie industrielle de Strasbourg (CEPhi) : 1 000 €
- Association amicale des étudiants en pharmacie de Strasbourg (AAEPS dite H2S) : 1 500 €
- Le Comprimé : 1 000 €
- Dionysos à Galien : 800 €
- MED'Advice : 500 €
- Humani'Care : 500 €

soit un total de 5 300 €.

- **Comité des étudiants en pharmacie industrielle de Strasbourg (CEPhi)**

Mme Cloé Muller et M. Nathan Klotz présentent le bilan de l'association de mai 2021 à mai 2022. Les dépenses les plus importantes ont été occasionnées par le forum organisé à Paris. Ils se félicitent d'une adhésion accrue, due à leur avis à une meilleure communication. Le solde de l'année est de 2 862 €.

La situation de mai 2022 à octobre 2022 est également affichée, comportant l'organisation du week-end d'initiation au monde industriel.

Le CEPHI sollicite une subvention de 1 000 € pour les différents événements. L'association envisage de reprendre Le Comprimé, association qui a été dissoute, pour en faire un media sous forme de podcast. Le doyen regrette l'abandon de la forme papier du journal. À ceci les représentants du CEPHI répondent qu'ils ne disposent pas des compétences graphiques pour réaliser les éditions papier. Ils envisagent, dans un premier temps, une réédition de numéros cultes.

- **Dionysos à Galien**

Mme Laurène Zeissloff et M. Pierre Bonnin exposent le bilan du mandat 2021/2022 et les activités réalisées. 190 adhérents sont enregistrés. Le solde incluant la subvention de la faculté est de 444 €.

L'association demande une aide à hauteur de 800 € pour 2023.

- **Humani'Care**

Mmes Laurine Spinali et Pauline Migeot ont été invitées au conseil. Elles expliquent que le bureau a été renouvelé 15 jours auparavant, passant de 12 à 14 membres. Les actions passées sont présentées : maraudes pour venir en aide aux sans-abris, ventes au profit d'associations, « clean walks », projet de correspondance épistolaire entre des étudiants et des résidents d'un EHPAD strasbourgeois.

À ce sujet, le doyen préconise de se consacrer également à la précarité des étudiants, éventuellement en se rapprochant de la fondation de l'Université de Strasbourg.

Le solde du 30/09/2021 au 14/10/2022 est de 1 873 €.

- **Association amicale des étudiants en pharmacie de Strasbourg (AAEPS dite H2S)**

MM.Théau Delmouly et Antony Esteves présentent le bilan 2021-2022. La cafétéria et la coopérative font l'objet de gestions distinctes :

- cafétéria : balance tous comptes de 16 745 €. Ce bilan est toutefois à mettre en perspective avec l'embauche prévue d'un salarié.
- coopérative : le solde tous comptes s'élève à 4 673 €.

L'association demande une subvention de 1 500 €.

- **MED'Advice**

Mme Virginie Vecchia-Ritter et M. Corentin Brun ont été invités à exposer la situation de l'association qui est arrêtée au 31 mai 2022. Ils font état des restrictions budgétaires de la part des entreprises à la suite de la crise sanitaire. Le résultat de l'exercice est de -949 €.

L'association demande une subvention de 750 €.

M. Christian Barth suggère que MED'Advice se fasse connaître auprès des officines afin de leur apporter leur concours. Les représentants de l'association expliquent que les partenariats se font avec des écoles, en apportant une plus-value pédagogique.

Le doyen se dit fier des actions des associations qui font vivre la composante et leur adresse ses félicitations.

Il propose la répartition suivante :

- **Association amicale des étudiants en pharmacie de Strasbourg (AAEPS dite H2S) : 1 500 €**
 - **Comité des étudiants en pharmacie industrielle de Strasbourg (CEPhI) : 1 000 €**
 - **Dionysos à Galien : 1 000 €**
 - **MED'Advice : 1 000 €**
 - **Humani'Care : 1 000 €**
- soit un total de 5 500 €.**

➤ **Les membres du conseil sont appelés à voter sur l'attribution des subventions aux associations étudiantes mentionnées ci-dessus : le vote est favorable à l'unanimité.**

Demande de subvention exceptionnelle de l'association CEPhI

Outre la demande de subvention annuelle, le CEPhI a formulé une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 30 367,08 € TTC, selon devis fourni, afin de financer des cloisons de présentation.

Le CEPhI justifie la nécessité de cet achat par l'organisation annuelle du forum du médicament. Jusqu'à présent, ces cloisons permettant de segmenter les stands étaient fournies par la Mairie d'Illkirch, leur disponibilité n'étant pas garantie. Le forum du médicament, ainsi que le forum de l'officine organisé par l'AAEPS, représentent une vitrine de la faculté selon M. Nathan Klotz.

Mme Rachel Mouezy ajoute que le marché de l'université ne comportait aucun produit correspondant au besoin, aussi bien en matière de dimensions que de stabilité. Les associations en revanche ne sont pas soumises aux marchés publics.

Ces cloisons ne seront pas à usage exclusif du CEPHI et seront mises à disposition de l'ensemble des associations de la faculté, comme convenu lors d'une réunion commune qui s'est tenue le 30 septembre 2022. Elles pourront aussi être utilisées pour la Journée Portes Ouvertes de la faculté ou pour d'autres manifestations organisées par la composante.

- **Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur cette subvention exceptionnelle au CEPHI : la subvention exceptionnelle de 30 367,08 € est votée à l'unanimité, à la condition précitée de mettre l'équipement à disposition de toutes les associations et de la faculté.**

Les étudiants ne faisant pas partie du conseil quittent la séance.

4. Demande de subvention au 11^{ème} séminaire de microbiologie de Strasbourg

Le doyen fait état de la demande de Mme Valérie Geoffroy au nom du comité d'organisation du 11^{ème} séminaire de microbiologie organisé par Mme Françoise Bringel, Directrice de recherche au CNRS, Institut de physiologie et de la chimie biologique (IPCB), Mme Marie-Claire Lett, Professeur émérite de microbiologie, M. Alexander Pfaff, Maître de conférences – praticien hospitalier à la Faculté de médecine, M. Philippe André et Mme Valérie Geoffroy, Professeurs à la Faculté de pharmacie.

Ce séminaire se tiendra au forum de la Faculté de médecine de Strasbourg le 23 mars 2023. Il a pour objectif de montrer la diversité de cette recherche aux étudiants en master et aux doctorants travaillant dans les domaines de la microbiologie (bactériologie, parasitologie et virologie de l'Ecole supérieure de biotechnologie de Strasbourg (ESBS), de l'Institut de génétique, biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC), et des Facultés des sciences de la vie, de médecine et de pharmacie.

En général il compte environ 120 participants. Aucun frais d'inscription n'est demandé aux étudiants.

Le comité d'organisation sollicite une subvention de 500 € de la part de la Faculté de pharmacie.

- **Cette proposition d'attribution de 500 € au 11^{ème} séminaire de microbiologie de Strasbourg est soumise au vote : elle est approuvée à l'unanimité.**

5. Proposition de budget 2023

M. Gies remercie Mme Rachel Mouezy, responsable administrative, et Mme Isabelle Clauss, responsable du service financier de la faculté, pour l'élaboration du budget 2023. Cette proposition a été soumise à la commission finances préalable qui s'est tenue le 27 octobre 2022 à 15 heures.

Mme Clauss expose tout d'abord la situation budgétaire 2022 à la date du conseil :

Les **ressources** se sont élevées à **1 702 699 €**, se décomposant comme suit :

dotations	171 970 €
taxe d'apprentissage	49 050 €
formations en alternance	1 330 046 €
subvention OPCO (opérateur de compétences ; cofinancement plateforme galénique)	94 597 €
subvention Include (séminaire pédagogique)	5 000 €
divers	5 369 €
retour service de formation continue	46 667 €

À ce montant s'ajoutent les crédits pluri-annuels d'un montant de 57 346 € :

ARS (Agence régionale de la santé)	43 800 €
IdEx (Initiative d'excellence)	13 546 €

Les **dépenses** 2022 s'élèvent à **1 457 327 €** :

bâtiment	402 547 €
service général	31 833 €
enseignement	626 851 €
participation à la masse salariale dans le cadre de l'apprentissage	149 780 €
frais de structure liés à l'apprentissage	235 516 €
retour SFC (stages)	10 800 €

Dépenses pluri-annuelles 32 728 €

Mme Clauss explique que la dotation globale de fonctionnement est légèrement en baisse : 138 279 € en 2023 et 143 977 € en 2022.

Elle expose les détails des dépenses pour chacune des destinations ci-dessus.

Les dépenses pour le bâtiment budgétisent la rénovation de l'amphithéâtre Pasteur pour un montant de 250 000 €, réalisée en 2023, ainsi que les travaux de la pharmacie expérimentale, qui ont pris du retard.

La **proposition de budget 2023** est la suivante :

Les **recettes** sont arrêtées à la somme de **1 705 802 €** :

dotation globale de fonctionnement	138 279 €
« réserve de précaution » de 10 %	- 13 828 €
<u>soit un total des dotations de fonctionnement de 124 451 €</u>	
dotation locative	42 537 €
retour SFC	30 242 €
taxe d'apprentissage	50 000 €
unité de formation par apprentissage (Mis'Apprentissage)	1 209 000 €
prévisions DEUST	244 572 €
diverses ressources propres (locations, redevances)	5 000 €
<u>soit un total des ressources propres de 1 508 572 €</u>	

Total des ressources 2023

1 705 802 €

Les prévisions de **dépenses 2023** se répartissent de la façon suivante :

enseignement	701 630 €
service général	35 000 €
bâtiment (entretien locatif)	200 000 €
SFC	30 242 €
participation masse salariale	170 000 €

Total des dépenses 2023	1 136 872 €
<i>Frais de structure</i>	<i>+235 516 €</i>
Budget non attribué : 1 705 802 – 1 372 388 =	333 414 €

sous réserve de l'obtention des crédits DEUST

- **La proposition de budget, arrêtée à la somme de 1 705 802 €, est soumise au vote : elle est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

6. Responsabilité du Diplôme d'université Micronutrition

Le doyen informe le conseil que Mme Caroline Willer-Wehrlé, responsable du Diplôme d'université (DU) Micronutrition, est en congé maladie. M. Pascal Wehrlé a fait état de son souhait d'être nommé co-responsable de ce DU. Cette proposition a été discutée entre M. Wehrlé et le service de formation continue de l'université. M. Wehrlé s'implique d'ores et déjà dans l'accueil des intervenants et l'interaction avec le service du planning sur les points d'organisation. Aucune opposition n'est formulée par le conseil à cette proposition.

7. Modifications complémentaires apportées aux statuts et au règlement intérieur de la Faculté de pharmacie

À la suite de la transmission aux services centraux de la version des statuts et du règlement intérieur adoptée par le conseil de faculté du 20 septembre 2022, le service des affaires juridiques nous a signifié que les modifications de statuts proposées par les composantes sont d'abord soumises à la commission des règlements et des statuts puis pour adoption au conseil d'administration.

La commission des règlements et des statuts, réunie le 12 octobre 2022, a émis des propositions de modifications. Excepté quelques modifications mineures, les articles suivants sont concernés :

Statuts

- En préambule, la phrase suivante est ajoutée : Tout acte individuel pris pour l'application du présent règlement et désignant une personne à raison notamment d'un mandat, d'une qualité ou d'une fonction est accordé au genre de cette personne. Les qualités ou les titres exprimés dans ce document sont compris indifféremment au masculin et au féminin.

- Art. 4.1.2. Personnalités extérieures
Les phrases suivantes sont ajoutées :
« Conformément à l'article D719-47 du code de l'éducation, les enseignants chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non enseignants en fonction dans l'établissement et les étudiants inscrits dans l'établissement ne peuvent être désignés au titre de personnalités extérieures.
La parité entre les femmes et les hommes est respectée pour l'ensemble des personnalités extérieures (D719-47-1 du code de l'éducation). »
- Art. 7 Le doyen ; 7.1. Elections
La phrase « La majorité des deux tiers est requise lors du premier tour de scrutin, puis la majorité absolue » est remplacée par « L'élection a lieu à la majorité des deux tiers. Si celle-ci n'est pas acquise, elle a lieu à la majorité absolue. ».

Règlement intérieur

L'article 7 suivant est supprimé : « La Faculté de pharmacie s'engage à faire appliquer le règlement intérieur voté par le conseil d'administration de l'université de Strasbourg, notamment les dispositions relatives aux droits et obligations des étudiants et celles relatives à l'administration du domaine de l'université et à son cadre de travail ».

➤ **Ces modifications sont soumises au vote : elles sont adoptées à l'unanimité.**

8. Mise à disposition de locaux

• **Associations étudiantes**

Les conventions de mise à disposition de locaux aux associations étudiantes ont été mises à jour en prenant en compte les locaux qui leur ont été nouvellement attribués :

- AAEPS : pièces F 007, F009, F025 – A007 – stockage dans placards de l'aile F et une partie du plan incliné
- CEPhi : F000 et F005
- Dionysos à Galien : F012 et F000 pour le stockage
- Med'Advice : F012 et F000 pour le stockage
- Humani'Care : G015 et F000
-

• **Pots de thèses**

La salle G001 ainsi que le hall A/B seront à nouveau disponibles pour l'organisation des pots de thèses. Les réservations se feront en adressant une demande au service du planning et une convention sera à signer au secrétariat général pour l'occupation des locaux. Si les locaux ne sont pas remis en l'état à la fin de la thèse, une facturation de 15 € par heure de ménage est prévue. Sur recommandation du conseil, les accessoires de nettoyage pourront être mis à disposition.

Le doyen recommande de ne pas déplacer le mobilier du hall, des tables spécifiques sont prévues pour cet usage si nécessaire.

M. Emmanuel Boutant s'enquiert de la capacité d'accueil du hall. Mme Mouezy précise qu'un nombre maximal de participants pourra être défini dans la convention.

- **L'attribution des locaux mentionnés ci-dessus aux associations ainsi que les modalités d'organisation de pots de thèses sont soumis à l'approbation du conseil : le vote est favorable à l'unanimité.**

9. Capacités d'accueil et attendus nationaux 2023-2024 proposés sur la plateforme Parcoursup pour l'accès au DEUST Préparateur – technicien en pharmacie

Les attendus Parcoursup sont ceux définis au niveau national.

Les capacités d'accueil proposées sont identiques à celles de 2022-2023 et correspondent à celles des Centre de formation académiques :

- 80 pour le Bas-Rhin
- 60 pour le Haut-Rhin.

Le doyen insiste sur le mode de recrutement sur Parcoursup, l'accès aux titulaires du baccalauréat professionnel n'est plus conseillé car ces étudiants risquent d'être en échec dans la formation.

Mme Ghislaine Tortosa préconise une action de communication et de sensibilisation au monde officinal, estimant qu'il est impératif d'avoir du personnel formé. Le doyen précise que l'Ordre des pharmaciens va procéder à une campagne de communication. Il préconise l'apposition d'affiches « pharmacien, métier d'avenir » dans les vitrines des officines. Des actions de communication ont lieu également dans les lycées.

M. Christian Barth regrette le manque d'informations dont disposent les officinaux sur les études de pharmacie en raison de la mise en place de la Licence Sciences pour la santé. Les pharmaciens ont la capacité d'informer sur le métier, mais pas sur la réforme des études.

M. Barth attire l'attention sur les difficultés d'acheminement des étudiants de DEUST faisant des allers-retours du Haut-Rhin à Strasbourg parfois pendant 3 jours successifs. Mme Émilie Sick répond que le calendrier avait été élaboré en collaboration avec les deux CFA, et qu'après cette année de transition, le public qui ne sera plus issu de baccalauréats professionnels sera probablement plus assidu. De plus, une résidence pour alternants existe sur le campus d'Illkirch, sur des durées adaptées (nuitée, court ou long séjour) : <https://www.crous-strasbourg.fr/logement/residence-les-alternants/>

- **Les capacités d'accueil et les attendus nationaux proposés sur la plateforme Parcoursup pour l'accès au DEUST Préparateur – technicien en pharmacie en 2023-2024 sont soumis au vote du conseil : ils sont adoptés à l'unanimité.**

10. Capacités d'accueil et attendus 2023-2024 proposés pour le master Sciences du médicament

Les attendus sont inchangés par rapport à ceux de l'année 2021-2022.

Il s'agit de faire adopter par le conseil de faculté les capacités d'accueil « Trouver Mon Master » proposées en plus des capacités d'accueil totales.

Pour chacun des parcours du master Sciences du médicament, ouverts en apprentissage :

- Analyse du médicament
- Assurance qualité microbiologique des produits de santé
- Ingénierie pharmaceutique
- Pharmacologie et toxicologie
- Réglementation et droit pharmaceutique

Les capacités d'accueil 2023-2024 sont fixées à 20 étudiants CE + 1 hors CE.

- **Les capacités d'accueil 2023-2024 du master Sciences du médicament sont soumises au vote : 20 étudiants CE + 1 hors CE : elles sont approuvées à l'unanimité.**

11. Proposition de nomination d'une personnalité extérieure au conseil

Ce point est retiré de l'ordre du jour, la personnalité extérieure que le doyen souhaite proposer n'ayant pu être contactée à la date du conseil.

12. Divers

Mme Gaëlle Brefie-Guth fait part de l'inquiétude des étudiants de DEUST 2 pour travailler en officine. Le doyen répond que le Code de la santé publique devrait être modifié prochainement pour permettre l'exercice en officine aux titulaires du DEUST 2 Préparateur – technicien en pharmacie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.

Fait à Illkirch, le 9 novembre 2022



Professeur J.P. Gies, doyen